



Commune
de
FAA'A

HK



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
7 décembre 2022

Date d’Affichage :
7 décembre 2022

Date de séance :
13 décembre 2022

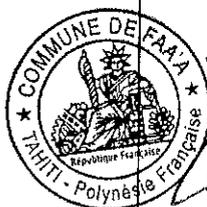
NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 35
PRESENTS : 21
PROCURATIONS : .. 5
VOTANTS : 26
POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Objet : Adoptant le Budget Annexe Déchets de la Commune de FAA'A au titre de l'exercice 2023

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.

Le Président de séance



Oscar TEMARU

Le mardi 13 décembre 2022 à 9h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Oscar TEMARU, et ce conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française.

Étaient présents :

Nom – Prénom	Prés.	Abs.	Procuration
TEMARU Oscar	X		
MAKER Robert		X	
TEMARU Tetuahau	X		
LAURENT Victoire	X		
VANAA Emma	X		
CERAN-JERUSALEM Y André	X		
TERIITEHAU Roberto	X		
NIVA Pauline			R. TERIITEHAU
TEAUNA ép POIA Clarisse	X		
CHIN FOO Rosina	X		
MAI Gérard	X		
HATETE ép TAHARAGI Linda	X		
APUARIII Léon	X		
TEURU Germain	X		
LO Tai Chan			A. SALOMON
TEFAATAU-FIRUU ép MATI Juliana		X	
AUBRY Joseph	X		
TEURU ép MAI Béline	X		
TAUMIHAU ép RICHMOND Roti	X		
SALOMON Ariena	X		
SANFORD Vetea		X	
TOKORAGI Ole	X		
PURENI Tunui	X		
MAMATUI ép GRAND-PITTMAN Tekakwitha	X		
PEDRON Michel	X		
ATEO Pura	X		
RICHMOND Maruia			M. PEDRON
PATU Kalina		X	
KAIMUKO Tehaatokoau			T. PURENI
VAHINE Théodora			P. ATEO
CROLAS ép SACHET Isabelle		X	
FAATAU Luc		X	
BOUISSOU Jean-Christophe		X	
TUPANA Molhara		X	
TARAHU-ATUAHIVA Teura		X	

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 21, il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française, à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, Tetuahau TEMARU ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Madame Rosina CHIN FOO a ensuite exposé à l'assemblée que :

Le projet de budget annexe Déchets est équilibré en recettes et dépenses à 365 MF dont :

- 303 millions FCFP, soit 83 % du budget, pour la section de fonctionnement
- 62 millions FCFP, soit 17 % du budget, pour la section d'investissement

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

Les recettes de fonctionnement s'élèvent en 2023 à 303 MF, soit 19 MF et 6% de moins par rapport à 2022. Elles se répartissent par chapitre comme suit :

	BP 2023	%	BP 2022	Ecart	
				Montant	%
Produits des services du domaine :	202 100 000	67%	191 500 000	10 600 000	6%
. Redevances des déchets ménagers	173 100 000		171 000 000	2 100 000	
. Accès à la décharge	28 000 000		20 000 000	8 000 000	
. Redevances spéciales d'enlèvement des ordures	1 000 000		500 000	500 000	
Produits exceptionnels (Subv.d'équilibre)	99 722 000	33%	127 884 000	-28 162 000	-22%
Atténuation des charges	1 000 000	0,3%	2 700 000	-1 700 000	-63%

Les produits des services du domaine augmentent de 10,6 MF en raison notamment des droits d'accès à la décharge et des redevances des déchets ménagers, et tiennent compte des réalisations 2022.

La subvention d'équilibre diminue de 28 MF compte tenu des recettes et des dépenses estimées en 2022 notamment au titre des charges à caractère général (-8 MF) et des atténuations de charges (-1,7 MF).

Dépenses

Comme pour les recettes, les dépenses de fonctionnement s'établissent à 303 MF, selon la répartition suivante par chapitre :

	BP 2023	%	BP 2022	Ecart	
				Montant	%
Charges de personnel et frais assimilés	193 710 000	64%	185 502 000	8 208 000	4%
Charges à caractère général	54 670 000	18%	63 760 000	-9 090 000	-14%
Dotations aux amortissements	53 942 000	18%	53 942 000	0	0%
Charges exceptionnelles	500 000	0,2%	500 000	0	0%
Virement à la section d'investissement	0		17 910 000	-17 910 000	-100%
Charges financières	0		470 000	-470 000	-100%

L'augmentation des frais de personnel (+8 MF) s'explique notamment par le personnel mis à disposition du budget annexe Déchets (+2,6 MF) basé sur les réalisations 2022, les cotisations CPS (+2,7 MF) et les recrutements d'1 éboueur et de 3 chauffeurs en contrat à durée déterminée ainsi que la titularisation d'1 conducteur d'engins (+1,3 MF).

Les charges à caractère général diminuent de 9 MF en raison notamment de la non-reconduction des prestations de sous-traitance de la collecte des déchets ménagers (-5 MF), des frais de carburants (-1 MF), des primes d'assurance (-1 MF), des réparations des matériels roulants (-1 MF), et tiennent compte des réalisations 2022.

Les dotations aux amortissements sont estimées à 54 MF dans l'attente de la résolution de la comptabilisation des dotations 2022.

Les charges exceptionnelles (500 000 FCFP) correspondent aux annulations de titres de redevances des déchets ménagers.

Pour 2023, aucune prévision au titre du virement à la section d'investissement destiné au remboursement du capital des emprunts et des charges financières compte tenu des contrats d'emprunts contractés auprès de la banque de Tahiti soldés en 2022 pour l'acquisition d'équipements de collecte en 2015 (1 pelle hydraulique, 1 BOM de 14m3 et 3 camions à grappin).

Résultat

La balance générale de fonctionnement est arrêtée en équilibre à 303 MF grâce à une subvention exceptionnelle du budget principal de 99,7 MF. L'optimisation du plan de collecte (modalités et fréquences de collecte), la modernisation des équipements et le redéploiement du personnel, de même que la restructuration des tarifs selon le service réellement rendu (nature et quantité de déchets collectés et traités), devraient permettre de rétablir progressivement l'équilibre du service.

- Vu la délibération n°42/2022 du 25 octobre 2022 actant le Débat d'orientations budgétaires 2023 ;
- Vu la délibération n°60/2022 du 13 décembre 2022 adoptant le Budget Principal de la Commune de FAA'A au titre de l'exercice 2023 ;
- Vu le tableau du Budget principal et des budgets annexes de l'Eau et des Déchets 2023 ci annexé ;
- Vu le rapport de présentation ainsi que les décisions prises par les membres de la commission des Finances et des Richesses Humaines du 24 novembre 2022 ;

En ayant délibéré dans sa séance du 13 décembre 2022 ;

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Article 1^{er} : Le Budget Annexe Déchets de l'exercice 2023 est arrêté en équilibre de recettes et de dépenses à **trois cent soixante-quatre millions cinq cent quatre-vingt-quinze mille francs (364 595 000 FCFP)**

- sa section d'investissement est arrêtée en équilibre de recettes et dépenses à la somme de **soixante et un millions sept cent soixante-treize mille francs (61 773 000 FCFP)**

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Intitulé	Propositions	Vote du CM
Recettes de l'exercice		61 773 000	61 773 000
2022010	Bornes à canette et à textile	7 831 000	7 831 000
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	53 942 000	53 942 000
Dépenses de l'exercice		61 773 000	61 773 000
20	Immobilisations incorporelles	14 483 000	14 483 000
21	Immobilisations corporelles	3 200 000	3 200 000
2022010	Bornes à canette et à textile	9 790 000	9 790 000
2022011	Bornes à verre	7 100 000	7 100 000
2022012	Aménagement de la décharge de Mumuval	27 200 000	27 200 000

- sa section de fonctionnement est arrêtée en équilibre de recettes et dépenses à la somme de **trois cent deux millions huit cent vingt-deux mille francs (302 822 000 FCFP)**.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Intitulé	Propositions	Vote du CM
Recettes de l'exercice		302 822 000	302 822 000
013	Atténuations des charges	1 000 000	1 000 000
70	Produits de gestion courante	202 100 000	202 100 000
77	Produits exceptionnels	99 722 000	99 722 000
Dépenses de l'exercice		302 822 000	302 822 000
011	Charges à caractère général	54 670 000	54 670 000
012	Charges de personnel	193 710 000	193 710 000
67	Charges exceptionnelles	500 000	500 000
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	53 942 000	53 942 000

Article 2 : Le conseil municipal décide de prélever du budget principal de l'exercice 2023 et d'affecter au budget annexe Déchets une subvention d'équilibre d'un montant maximum de 99 722 000 FCFP car le fonctionnement de ce service public conduit la commune à imposer des contraintes particulières en termes d'organisation et de fonctionnement.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat, et est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Fait et délibéré à FAA'A, le 13 décembre 2022.



Le Président de séance,

Oscar TEMARU

Le Maire de la Commune de Faa'a atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été transmis au Haut-commissaire de la République en Polynésie française le **27 DEC. 2022** et affiché le **27 DEC. 2022**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes

Les recettes d'investissement sont estimées à 62 MF, soit 18,6 MF et 23% de moins qu'en 2022, et sont réparties comme suit :

	BP 2023	%	BP 2022	Ecart	
				Montant	%
Amortissements des immobilisations	53 942 000	87%	53 942 000	0	0%
Opération :	7 831 000	13%	8 506 000	-675 000	-8%
. Achat de 2 grues pour camion à grappin	0		8 506 000	-8 506 000	
. Bornes à canette et à textile	7 831 000		0	7 831 000	
Virement de la section fonctionnement	0	0%	17 910 000	-17 910 000	-100%

L'opération « Achat de bornes à canette et à textile » (7,8 MF) est financée au titre du Contrat de Transformation pour la Polynésie française (CDTPF) et reconduite en 2023 compte tenu du non-commencement du projet à la clôture des comptes.

Les dotations aux amortissements sont estimées à 54 MF.

Dépenses

De même que pour les recettes, les dépenses d'investissement s'élèvent à 62 MF :

	BP 2023	%	BP 2022	Ecart	
				Montant	%
Opérations :	44 090 000	71,4%	24 900 000	19 190 000	77%
. Achat de 2 grues pour camion à grappin	0		24 900 000	-24 900 000	
. Bornes à canette et à textile	9 790 000		0	9 790 000	
. Bornes à verre	7 100 000		0	7 100 000	
. Aménagement de la décharge de Mumuvai	27 200 000		0	27 200 000	
Immobilisations incorporelles : frais d'études	14 483 000	23,4%	3 000 000	11 483 000	383%
Immobilisations corporelles :	3 200 000	5,2%	29 536 000	-26 336 000	-89%
. Terrains nus	0		0	0	
. Autres agenc. et aménag. terrains	0		15 606 000	-15 606 000	
. Instal.générale, agencem. Constructions	3 000 000		0	3 000 000	
. Autres matériels et outillage technique	200 000		0	200 000	
. Matériel de transport	0		10 300 000	-10 300 000	
. Matériel informatique	0		200 000	-200 000	
. Mobilier	0		1 280 000	-1 280 000	
. Autres immobilisations corporelles	0		2 150 000	-2 150 000	
Remboursement en capital des emprunts	0	0%	17 910 000	-17 910 000	-100%
Dépenses imprévues	0	0%	5 012 000	-5 012 000	-100%

Les opérations « Achat de bornes à canette et à textile » (9,8 MF), « Achat de bornes à verre » (7,1 MF) et « Aménagement de la décharge de Mumuvai » (27,2 MF) non engagées à la clôture des comptes sont reconduites en 2023.

Les immobilisations corporelles (3,2 MF) correspondent aux travaux de rénovation de la toiture du hangar de la décharge (3 MF) et à l'achat de matériels et outillages (200 000 FCFP).

Les immobilisations incorporelles concernent les frais d'études (14,5 MF) au profit de projets d'investissement notamment les études de diagnostic structurel de la décharge de Mumuvai (13 MF).

Résultat

La balance générale de la section d'investissement est équilibrée à 62 MF.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, l'exposé de Madame Rosina CHIN FOO :

- Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française et la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation dans le territoire de la Polynésie française promulguée par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu l'arrêté n°173/AA du 30 janvier 1965 instituant deux communes ayant respectivement pour chef-lieu PIRAE et FAA'A et étendant à ces communes toutes les dispositions applicables à celles de PAPEETE et d'UTUROA conformément à l'article 58 du décret n°57-812 du 22 juillet 1957 ;
- Vu la délibération n°6/2020 du 8 juillet 2020 portant composition du conseil d'exploitation des régies « Eau », « Assainissement » et « Déchets » ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE FAA'A

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE : BUDGET PRINCIPAL

Numéro TAHITI : 007054

POSTE COMPTABLE : TIDV

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : BUDGET DECHETS

ANNEE 2023

Subdivision Administrative des Iles du Vent
ARRIVÉE LE
27 DEC. 2022
N°..... / IDV



SOMMAIRE

I - Informations générales

- p.2 I - A - Informations statistiques, Fiscales et financières
 p.3 I - B - Modalités de vote du budget

II - Présentation générale du budget/compte administratif

- p.4 II - A1 - Vue d'ensemble - Sections
 p.5 II - A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
 p.6 II - A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
 p.7 II - B1 - Balance générale du budget - Dépenses
 p.8 II - B2 - Balance générale du budget - Recettes

III - Vote du budget/compte administratif

- p.9 III - A1 - Section de Fonctionnement - Détail des dépenses
 p.11 III - A2 - Section de Fonctionnement - Détail des recettes
 p.12 III - B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
 p.13 III - B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
 p.14 III - B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV - ANNEXES

		Jointes	Sans Objet
p.18	IV - A1 - Présentation croisée par fonction	X	
p.22	IV - A2.1 - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.23	IV - A2.2 - Répartition par nature de dette	X	
p.25	IV - A2.3 - Répartition par structure de taux	X	
p.26	IV - A2.4 - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.27	IV - A2.5 - Détail des opérations de couverture	X	
p.29	IV - A2.8 - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.30	IV - A2.9 - Autres dettes	X	
p.31	IV - A3 - Méthode utilisées pour les amortissements	X	
p.32	IV - A4 - Etat des provisions	X	
p.33	IV - A5 - Etalement des provisions	X	
p.34	IV - A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.35	IV - A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
p.36	IV - A7.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'Eau et d'Assainissement - Section de fonctionnement	X	
p.37	IV - A7.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'Eau et d'Assainissement - Section d'investissement	X	
p.38	IV - A7.2.1 - Etat de répartition de la TEOM - Section de fonctionnement	X	
p.39	IV - A7.2.2 - Etat de répartition de la TEOM - Section d'investissement	X	
p.40	IV - A8 - Etat des charges transférées	X	
p.41	IV - A9 - Détail des opérations pour compte de tiers	X	
p.42	IV - B1.1 - Emprunts garantis par la commune	X	
p.43	IV - B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
p.44	IV - B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	X	
p.45	IV - B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
p.46	IV - B1.5 - Etat des autres engagements donnés	X	
p.47	IV - B1.6 - Etat des engagements reçus	X	
p.48	IV - B1.7 - Subventions versées par la collectivité dans le cadre du vote du budget	X	
p.49	IV - B2.1 - Situation des autorisations de programme et crédits de paiement	X	
p.50	IV - B2.2 - Situation des autorisations d'engagement et crédits de paiement	X	
p.51	IV - B3 - Etat des recettes grevées d'une affectation spéciale	X	
p.52	IV - C1 - Etat du personnel	X	
p.54	IV - C2 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	X	
p.55	IV - C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune	X	
p.56	IV - C3.2 - Liste des établissements publics créés par la commune	X	
p.57	IV - C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
p.58	IV - C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
p.59	IV - D1 - Décision en matière de taux	X	
p.60	IV - D2 - Arrêté signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)



Code INSEE	COMMUNE DE FAA'A BUDGET DECHETS	BP 2023
------------	------------------------------------	------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	29 878
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	109
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0	0	0	0

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	8 262,94	0,00
2	Produit des impositions directes (4 taxes) / population	0,00	0,00
3	Recettes de fonctionnement / population	10 135,28	0,00
4	Dépenses d'équipement brut / population	2 067,51	0,00
5	Encours de la dette / population	0,00	0,00
6	DGF / population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement (2)	77,83%	0,00%
8	Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / RRF (2)	82,19%	0,00%
9	Dépenses d'équipement / recettes réelles de fonctionnement (2)	20,40%	0,00%
10	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement - moyenne de la strate (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.



I - INFORMATIONS GENERALES

I

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

B

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - ~~avec vote formel sur chacun des chapitres.~~

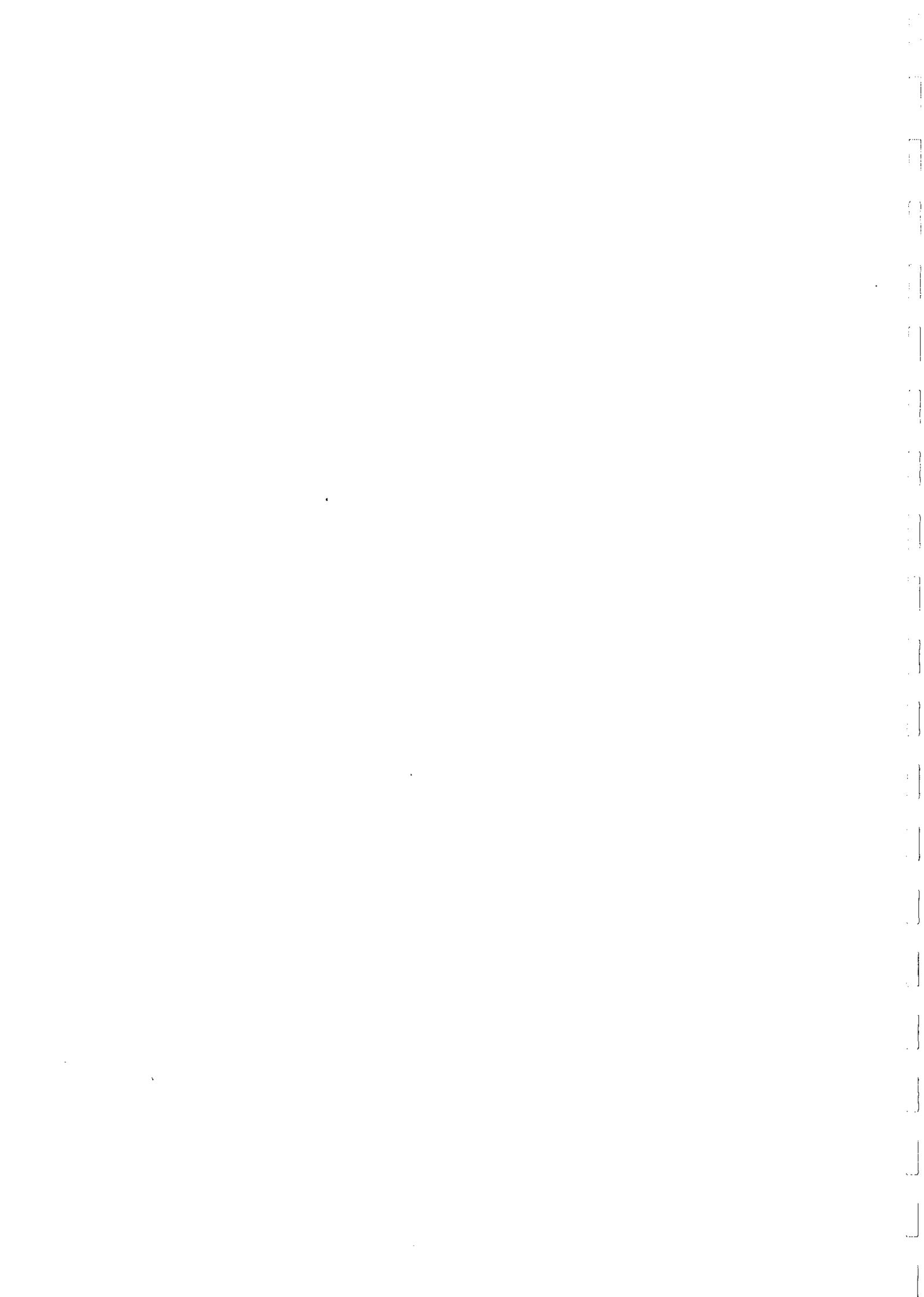
La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice 2022.



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET.

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	302 822 000	302 822 000
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		302 822 000	302 822 000

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	61 773 000	61 773 000
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		61 773 000	61 773 000
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (4)		364 595 000	364 595 000

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour Mémoire Budget primitif Précédent (1)	Restes à réaliser 2022 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général		0	54 670 000	54 670 000	54 670 000
012	Charges de personnel et frais assimilés		0	193 710 000	193 710 000	193 710 000
Total des dépenses de gestion courante			0	248 380 000	248 380 000	248 380 000
66	Charges financières		0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles		0	500 000	500 000	500 000
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires (4)		0	0	0	0
Total des dépenses réelles de fonctionnement			0	248 880 000	248 880 000	248 880 000
023	Virement à la section d'investissement (5)		0	0	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)		0	53 942 000	53 942 000	53 942 000
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement			0	53 942 000	53 942 000	53 942 000
TOTAL			0	302 822 000	302 822 000	302 822 000

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0
---	----------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	302 822 000
--	--------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour Mémoire Budget primitif Précédent (1)	Restes à réaliser 2022 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0	1 000 000	1 000 000	1 000 000
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		0	202 100 000	202 100 000	202 100 000
Total des recettes de gestion courante			0	203 100 000	203 100 000	203 100 000
77	Produits exceptionnels		0	99 722 000	99 722 000	99 722 000
Total des recettes réelles de fonctionnement			0	302 822 000	302 822 000	302 822 000
TOTAL			0	302 822 000	302 822 000	302 822 000

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0
---	----------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	302 822 000
--	--------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	53 942 000
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour Mémoire Budget primitif Précédent (1)	Restes à réaliser 2022 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0	14 483 000	14 483 000	14 483 000
21	Immobilisations corporelles		0	3 200 000	3 200 000	3 200 000
	Total des opérations d'équipement		0	44 090 000	44 090 000	44 090 000
	Total des dépenses d'équipement		0	61 773 000	61 773 000	61 773 000
16	Emprunts et dettes assimilées		0	0	0	0
020	Dépenses imprévues		0	0	0	0
	Total des dépenses financières		0	0	0	0
	Total des dépenses réelles d'investissement		0	61 773 000	61 773 000	61 773 000
	TOTAL		0	61 773 000	61 773 000	61 773 000
						+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)						0
						=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						61 773 000

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour Mémoire Budget primitif Précédent (1)	Restes à réaliser 2022 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0	7 831 000	7 831 000	7 831 000
	Total des recettes d'équipement		0	7 831 000	7 831 000	7 831 000
	Total des recettes réelles d'investissement		0	7 831 000	7 831 000	7 831 000
021	Virement de la section de fonctionnement (4)		0	0	0	0
040	Opérations d'ordre entre sections (4)		0	53 942 000	53 942 000	53 942 000
	Total des recettes d'ordre d'investissement		0	53 942 000	53 942 000	53 942 000
	TOTAL		0	61 773 000	61 773 000	61 773 000
						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						0
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						61 773 000

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

53 942 000

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	54 670 000		54 670 000
012	Charges de personnel et frais assimilés	193 710 000		193 710 000
66	Charges financières	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	500 000	0	500 000
68	Dotations aux amortissements et provisions	0	53 942 000	53 942 000
023	Virement à la section d'investissement		0	0
Dépenses de fonctionnement - Total		248 880 000	53 942 000	302 822 000

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

302 822 000

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0	0	0
	Total des opérations d'équipement	44 090 000		44 090 000
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	14 483 000	0	14 483 000
21	Immobilisations corporelles (6)	3 200 000	0	3 200 000
020	Dépenses imprévues	0		0
Dépenses d'investissement - Total		61 773 000	0	61 773 000

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

61 773 000

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A@).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	1 000 000		1 000 000
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	202 100 000		202 100 000
77	Produits exceptionnels	99 722 000	0	99 722 000
Recettes de fonctionnement - Total		302 822 000	0	302 822 000

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0
---	----------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	302 822 000
--	--------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	7 831 000	0	7 831 000
28	Amortissements des immobilisations		53 942 000	53 942 000
021	Virement de la section de fonctionnement		0	0
Recettes d'investissement - Total		7 831 000	53 942 000	61 773 000

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0
--	----------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0
-----------------------------------	----------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	61 773 000
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour Mémoire Budget primitif Précédent (2)	PROPOSITIONS NOUVELLES (3)	VOTE DU CONSEIL (4)
011	Charges à caractère général		54 670 000	54 670 000
60612	Energie - Electricité		720 000	720 000
60622	Carburants		17 000 000	17 000 000
60628	Autres fournitures non stockées		500 000	500 000
60631	Fournitures d'entretien		190 000	190 000
60632	Fournitures de petit équipement		3 510 000	3 510 000
60636	Vêtements de travail		2 240 000	2 240 000
6064	Fournitures administratives		30 000	30 000
611	Contrats de prestations de services		0	0
6135	Locations mobilières		5 000 000	5 000 000
61522	Bâtiments		0	0
61551	Matériel roulant		15 000 000	15 000 000
61558	Autres biens mobiliers		100 000	100 000
6156	Maintenance		1 900 000	1 900 000
6161	Assurance Multirisques		6 200 000	6 200 000
6162	Assurance obligatoire dommage construction		100 000	100 000
617	Etudes et recherches		200 000	200 000
6188	Autres frais divers		0	0
6231	Annonces et insertions		100 000	100 000
6236	Catalogues et imprimés		250 000	250 000
6262	Frais de télécommunications		1 600 000	1 600 000
6354	Droits d'enregistrement et de timbre		30 000	30 000
012	Charges de personnel et frais assimilés		193 710 000	193 710 000
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement		14 600 000	14 600 000
6218	Autre personnel extérieur		0	0
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la f		3 200 000	3 200 000
64111	Rémunération principale		78 600 000	78 600 000
64118	Autres indemnités		40 900 000	40 900 000
64131	Rémunérations		10 000 000	10 000 000
6451	Cotisations à la caisse de prévoyance sociale		45 500 000	45 500 000
6475	Médecine du travail, pharmacie		910 000	910 000
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		248 380 000	248 380 000
66	Charges financières (b)		0	0
66111	Intérêts réglés à l'échéance		0	0
67	Charges exceptionnelles (c)		500 000	500 000
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		500 000	500 000
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires (d)(6)		0	0
6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants		0	0
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		248 880 000	248 880 000
023	Virement à la section d'investissement		0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)		53 942 000	53 942 000
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles e		53 942 000	53 942 000
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		53 942 000	53 942 000
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		53 942 000	53 942 000
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		302 822 000	302 822 000

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

	+
RESTES A REALISER 2022 (11)	0
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	302 822 000

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 8815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour Mémoire Budget primitif Précédent (2)	PROPOSITIONS NOUVELLES (3)	VOTE DU CONSEIL (4)
013	Atténuations de charges		1 000 000	1 000 000
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		1 000 000	1 000 000
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		202 100 000	202 100 000
70611	Redevances d'enlèvement des ordures ménagères		173 100 000	173 100 000
70612	Redevance spéciale d'enlèvement des ordures		1 000 000	1 000 000
70688	Autres prestations de services		28 000 000	28 000 000
70878	par d'autres redevables		0	0
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)			203 100 000	203 100 000
77	Produits exceptionnels (c)		99 722 000	99 722 000
774	Subventions exceptionnelles		99 722 000	99 722 000
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d			302 822 000	302 822 000
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)			302 822 000	302 822 000

+

RESTES A REALISER 2022 (10)	0
-----------------------------	---

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0
---	---

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	302 822 000
--	--------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour Mémoire Budget primitif Précédent (2)	PROPOSITIONS NOUVELLES (3)	VOTE DU CONSEIL (4)
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		14 483 000	14 483 000
2031	Frais d'études		14 483 000	14 483 000
2051	Concessions et droits similaires		0	0
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)		3 200 000	3 200 000
2128	Autres agencements et aménagements		0	0
2135	Installations générales, agencements, aménagements des construc		3 000 000	3 000 000
21534	Réseaux d'électrification		0	0
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques		200 000	200 000
2182	Matériel de transport		0	0
2183	Matériel de bureau et matériel informatique		0	0
2184	Mobilier		0	0
2188	Autres immobilisations corporelles		0	0
	Opération d'équipement n° 2022010 (5)		9 790 000	9 790 000
	Opération d'équipement n° 2022011 (5)		7 100 000	7 100 000
	Opération d'équipement n° 2022012 (5)		27 200 000	27 200 000
	Total des dépenses d'équipement		61 773 000	61 773 000
16	Emprunts et dettes assimilées		0	0
16428	Autres prêteurs		0	0
020	Dépenses imprévues		0	0
020	Dépenses imprévues		0	0
	Total des dépenses financières		0	0
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		61 773 000	61 773 000
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		61 773 000	61 773 000

	RESTES A REALISER 2022 (11)	0
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	61 773 000

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucuns prévisions budgétaires ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour Mémoire Budget primitif Précédent (2)	PROPOSITIONS NOUVELLES (3)	VOTE DU CONSEIL (4)
13	Subventions d'investissement (hors 138)		7 831 000	7 831 000
1321	Etat et établissements nationaux		3 915 500	3 915 500
1322	Territoire		3 915 500	3 915 500
1347	FIP dotation affectée		0	0
Total des recettes d'équipement			7 831 000	7 831 000
TOTAL RECETTES REELLES			7 831 000	7 831 000
021	Virement de la section de fonctionnement		0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)		53 942 000	53 942 000
28031	Frais d'études		2 068 000	2 068 000
28051	Concessions et droits similaires		0	0
28128	Autres agencements et aménagements de terrains		402 000	402 000
28135	Installations générales, agencements, aménagements des constru		1 127 000	1 127 000
28152	Installations de voirie		164 000	164 000
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques		6 618 000	6 618 000
28182	Matériel de transport		41 637 000	41 637 000
28183	Matériel de bureau et informatique		21 000	21 000
28188	Autres immobilisations corporelles		1 905 000	1 905 000
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			53 942 000	53 942 000
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE			53 942 000	53 942 000
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)			61 773 000	61 773 000

	+	RESTES A REALISER 2022 (10)	0
	+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0
	=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	61 773 000

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 2021010

LIBELLE : 2 grues équipées pr camion grappin et 1 broyeur à déchets verts

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2023	Restes à réaliser 2022 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		3 509 600	^a 0	0	^b 0	^b 0
21	Immobilisations corporelles	3 509 600	0	0	0	
2188	Autres immobilisations corporelles	3 509 600	0	0	0	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2022 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0	^d 0
13	Subventions d'investissement		0
1347	FIP dotation affectée		0

RESULTAT = (c+d) - (a+b)		0
Excédent de financement si positif		
Besoin de financement si négatif		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 2022010

LIBELLE : Bornes à canette et à textile

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2023	Restes à réaliser 2022 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	0	^a 0	9 790 000	^b 9 790 000	^b
21	Immobilisations corporelles	0	0	9 790 000	9 790 000	
2188	Autres immobilisations corporelles	0	0	9 790 000	9 790 000	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2022 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0	^d 7 831 000
13	Subventions d'investissement	0	7 831 000
1321	Etat et établissements nationaux	0	3 915 500
1322	Territoire	0	3 915 500

RESULTAT = (c+d) - (a+b)		-1 959 000
Excédent de financement si positif		
Besoin de financement si négatif		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

COMMUNE DE FAA'A - 11 - BUDGET DECHETS	BP 2023
--	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 2022011

LIBELLE : Bornes à verre

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2023	Restes à réaliser 2022 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		0	a 0	7 100 000	b 7 100 000	b
21	Immobilisations corporelles	0	0	7 100 000	7 100 000	
2188	Autres immobilisations corporelles	0	0	7 100 000	7 100 000	

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0	d 0

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-7 100 000
---	-------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 2022012
LIBELLE : Aménagement décharge Mumuvai
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2023	Restes à réaliser 2022 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		912 000	^a 0	27 200 000	^b 27 200 000	^b
20	Immobilisations incorporelles	912 000	0	5 000 000	5 000 000	
2031	Frais d'études	912 000	0	5 000 000	5 000 000	
21	Immobilisations corporelles	0	0	22 200 000	22 200 000	
2128	Autres agencements et aménagements	0	0	3 500 000	3 500 000	
2151	Réseaux de voirie	0	0	18 700 000	18 700 000	

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	^c 0	^d 0

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-27 200 000
---	--------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

	IV
	A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat' publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains,	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	--------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES												
Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	61 773 000	0	61 773 000
Equipements municipaux (2)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	61 773 000	0	61 773 000
Equip. non municipaux (c/204) (3)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total dépenses de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	0	61 773 000	0	61 773 000
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	61 773 000	0	61 773 000
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	0	61 773 000	0	61 773 000
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	61 773 000	0	61 773 000

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	0	302 822 000	0	302 822 000
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	302 822 000	0	302 822 000
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0	1 000 000	0	0	0	0	0	0	0	301 822 000	0	302 822 000
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes de fonctionnement	0	1 000 000	0	0	0	0	0	0	0	301 822 000	0	302 822 000

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique éligés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a 1 et L.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A1

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
28152	Installations de voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	164 000	0	164 000
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 618 000	0	6 618 000
28182	Matériel de transport	0	0	0	0	0	0	0	0	0	41 637 000	0	41 637 000
28183	Matériel de bureau et informatique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	21 000	0	21 000
28188	Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 905 000	0	1 905 000

FONCTIONNEMENT

DEPENSES														
Total dépenses de fonctionnement														
Dépenses réelles														
011	Charges à caractère général	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	302 822 000
60612	Energie - Electricité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	720 000
60622	Carburants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 000 000
60628	Autres fournitures non stockées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	500 000
60631	Fournitures d'entretien	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	190 000
60632	Fournitures de petit équipement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 510 000
60636	Vêtements de travail	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 240 000
6064	Fournitures administratives	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30 000
611	Contrats de prestations de services	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6185	Locations mobilières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 000 000
61522	Bâtiments	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61551	Matériel roulant	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 000 000
61558	Autres biens mobiliers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100 000
6156	Maintenance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 900 000
6161	Assurance Multirisques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 200 000
6162	Assurance obligatoire dommage construction	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100 000
617	Etudes et recherches	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100 000
6188	Autres frais divers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	200 000
6231	Annonces et insertions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6236	Catalogues et imprimés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100 000
6262	Frais de télécommunications	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	250 000
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 600 000
D12	Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	193 710 000
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 600 000
6218	Autre personnel extérieur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la f	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 200 000	0	3 200 000
64111	Rémunération principale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	78 600 000	0	78 600 000
64118	Autres indemnités	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40 900 000	0	40 900 000
64181	Rémunérations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000 000	0	10 000 000
6451	Cotisations à la caisse de prévoyance sociale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45 500 000	0	45 500 000
6475	Médecine du travail, pharmacie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	910 000	0	910 000
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	500 000	0	500 000
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	500 000	0	500 000
Dépenses d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	0	53 942 000	0	53 942 000
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	53 942 000	0	53 942 000
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	53 942 000	0	53 942 000
RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		0	1 000 000	0	0	0	0	0	0	0	3 01 822 000	0	3 02 822 000
Recettes réelles		0	1 000 000	0	0	0	0	0	0	0	3 01 822 000	0	3 02 822 000
013	Atténuations de charges	0	1 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000 000
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	0	1 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000 000
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	202 100 000	0	202 100 000
70611	Retenues d'enlèvement des ordures ménagères	0	0	0	0	0	0	0	0	0	173 100 000	0	173 100 000
70612	Redevance spéciale d'enlèvement des ordures	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000 000	0	1 000 000
70688	Autres prestations de services	0	0	0	0	0	0	0	0	0	28 000 000	0	28 000 000
70878	par d'autres redevables	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	99 722 000	0	99 722 000
774	Subventions exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	99 722 000	0	99 722 000

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisés).



IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

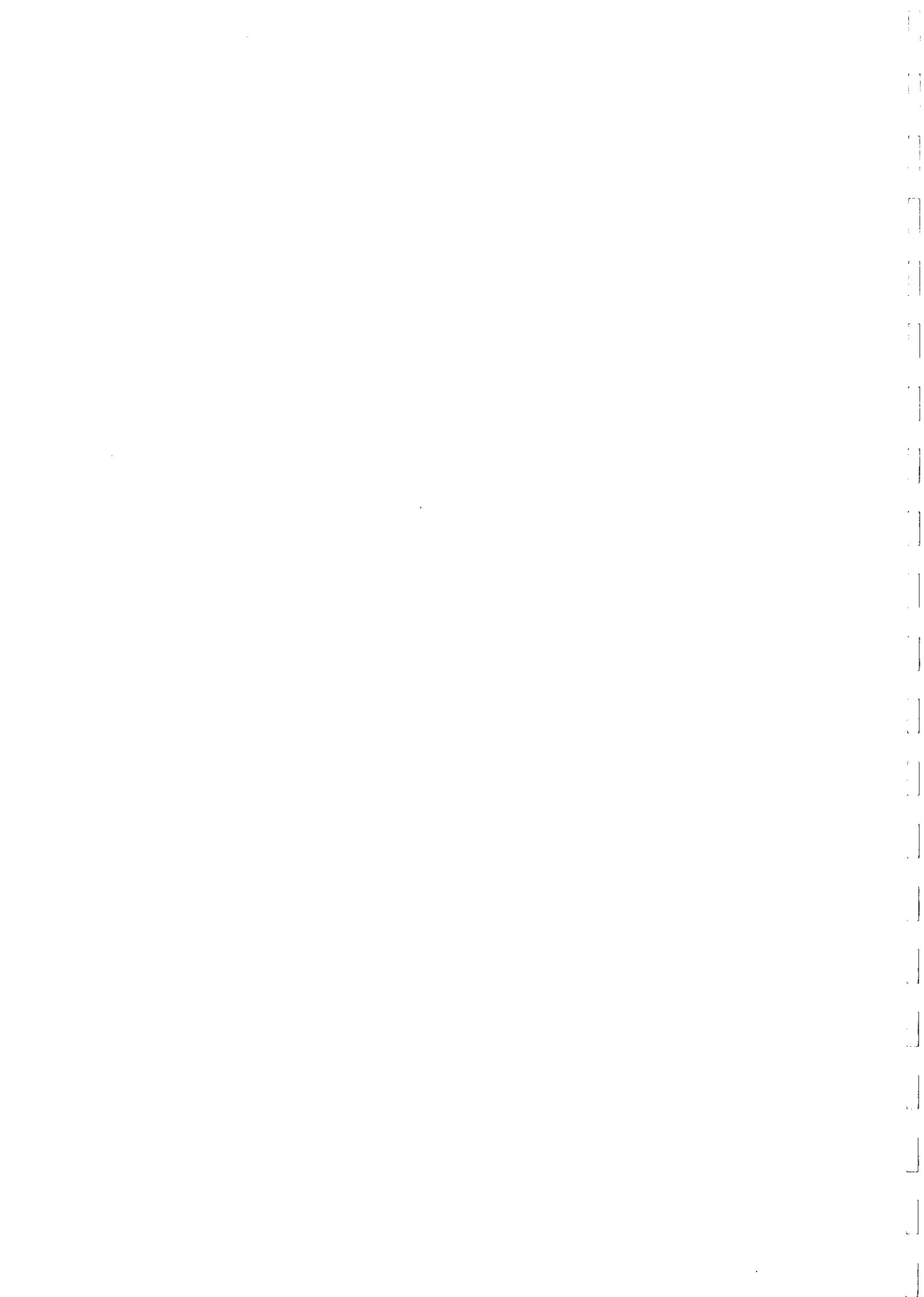
A2.2

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0	0	0	0	0
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0	0	0	0	0
<u>Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0	0	0	0	0

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668 .



COMMUNE DE FAA'A - 11 - BUDGET DECHETS	BP	2023
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.3

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante



IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

A2.4

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial de l'emprunt	Capital restant dû au 01/01/N	Capital restant dû au 31/12/N	Niveau du taux à la date de vote du budget	Intérêts à payer au cours de l'exercice	% par type de taux selon le capital restant dû
Emprunts à taux fixe sur la durée du contrat							
TOTAL							
Emprunts à taux indexé sur la durée du contrat (2)							
TOTAL							
Emprunts avec plusieurs tranches de taux (3)							
TOTAL							
Emprunts avec options (4)							
TOTAL							
TOTAL GENERAL							

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat, de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes le part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : indice zone euro / 2 : indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture, indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture, indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comobilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échance et comobilisés à l'article 668.



IV - ANNEXES
IV
A2.5

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Catégorie d'emprunt (8)					
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)		Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N			
								Niveau de taux (5)	Taux réel								
Total général																	

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas annuellement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
(7) Indiquer C pour arrièvement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB1075077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

IV

A2.5

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/N										ICNE de l'exercice	
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après ouverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Annuités de l'exercice				
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (16)
Total général												

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter la colonne « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 65111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 662.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 766.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A2.8
CREDITS DE TRESORERIE (1)	

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519						
Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.
 (2) Indiquer la date de la délibération ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).
 (3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6610.



IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			N°22/2008 du 03/06/08 N°52/2008 du 28/08/08 N°41/2010 du 22/06/10 N°43/2022 du 25/10/22
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	Voir liste	Voir liste	



IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS

A4

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
TOTAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès.....; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

COMMUNE DE FAA'A - 11 - BUDGET DECHETS	BP 2023
--	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS (1)	A5

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0	0
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0	0
020	Dépenses imprévues	0	0

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0	0	D001 0	0

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble



IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		53 942 000	III 53 942 000
Ressources propres externes de l'année (a)		0	0
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		53 942 000	53 942 000
28031	Frais d'études	2 068 000	2 068 000
28051	Concessions et droits similaires	0	0
28128	Autres agencements et aménagements de terrains	402 000	402 000
28135	Installations générales, agencements, aménagements des construct	1 127 000	1 127 000
28152	Installations de voirie	164 000	164 000
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	6 618 000	6 618 000
28182	Matériel de transport	41 637 000	41 637 000
28183	Matériel de bureau et informatique	21 000	21 000
28188	Autres immobilisations corporelles	1 905 000	1 905 000
021	Virement de la section de fonctionnement	0	0

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	53 942 000	0	0	0	53 942 000

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 0
Ressources propres disponibles	IV 53 942 000
Solde	V = IV - II (6) + 53 942 000

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

ANNEXES	
	Ax.1.1

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	<i>Total des dépenses réelles</i>			<i>Total des recettes réelles</i>	
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>			<i>Total des recettes d'ordre</i>	
	TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL	

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler conformément au plan de compte utilisé.

(3) Si la collectivité a opté pour les provisions semi-budgétaires.

ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT

Ax.1.2

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	<i>Total des dépenses réelles</i>			<i>Total des recettes réelles</i>	
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>			<i>Total des recettes d'ordre</i>	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			TOTAL GENERAL DES RECETTES	

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler conformément au plan de compte utilisé.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
				Recettes issues de la TEOM	
				Dotations et participations reçues	
				Autres recettes de fonctionnement éventuelles	
	Total des dépenses réelles	0		Total des recettes réelles	0
	Total des dépenses d'ordre	0		Total des recettes d'ordre	0
	TOTAL GENERAL	0		TOTAL GENERAL	0

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION D'INVESTISSEMENT

Ax.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées			Souscription d'emprunts et dettes assimilées	
	Acquisitions d'immobilisations			Dotations et subventions reçues	
	Opérations d'équipement				
	Autres dépenses éventuelles			Autres recettes éventuelles	
	Opérations pour compte de tiers			Opérations pour compte de tiers	
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			TOTAL GENERAL DES RECETTES	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A8

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :			
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
	DEPENSES (a)				
	RECETTES (b)				
	Dépenses nettes (a-c)				
	Recettes nettes (b-d)				

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
 (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
 (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
 (4) Total = Restes à Réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
 (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
 (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
 (7) Indiquer le chapitre

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)		Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Amortissement garanti au cours de l'exercice		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)			Niveau de taux	En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
 (2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
 (5) Taux annuel, tous frais compris.
 (6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
 (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
 (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A 0
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B 0
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C 0
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D 0
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II 302 822 000
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	III 0%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

COMMUNE DE FAA'A - 11 - BUDGET DECHETS	BP 2023
--	---------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS 8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)	

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumulé.

COMMUNE DE FAA'A - 11 - BUDGET DECHETS	BP	2023
--	----	------

IV - ANNEXES

IV
B1.4

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne « Dette en capital 01/01/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 01/01/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement		Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 2311-7 du CGCT)	B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
 (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
 (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

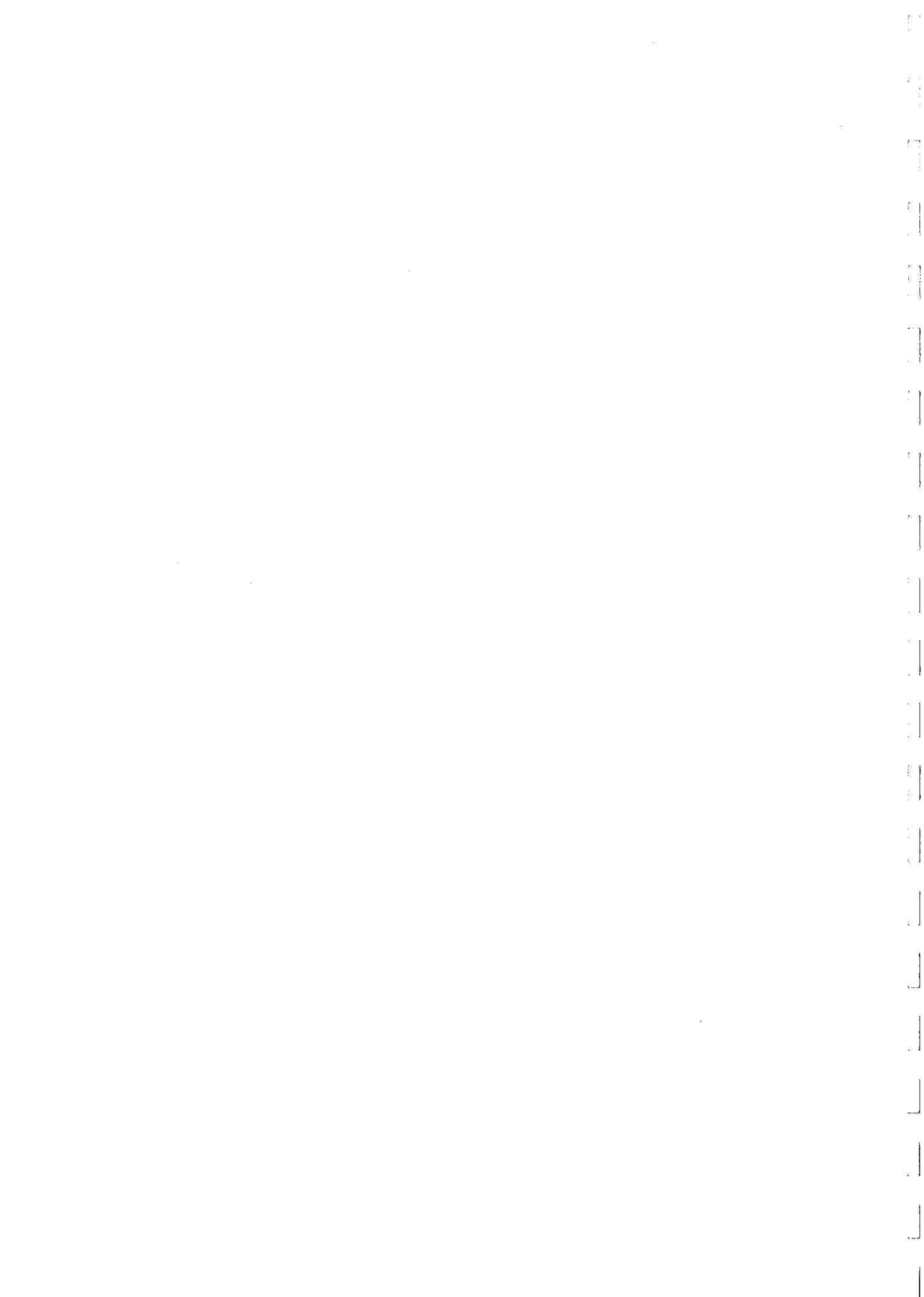
Libellé de la recette :

Reste à employer au 01/01/N :

Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant

Reste à employer au 31/12/N :

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :	0
TOTAL Recettes	TOTAL Dépenses
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :	



IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT
FINANCIER
 (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à
 Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE
OU L'ETABLISSEMENT

C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

COMMUNE DE FAA'A - 11 - BUDGET DECHETS	BP 2023
--	---------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE (1)	C3.2

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

COMMUNE DE FAA'A - 11 - BUDGET DECHETS	BP 2023
--	---------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET ou TAHITI	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

COMMUNE DE FAA'A - 11 - BUDGET DECHETS	BP 2023
--	---------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

COMMUNE DE FAA'A - 11 - BUDGET DECHETS	BP 2023
--	---------

IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
TOTAL						

ARRETES - SIGNATURES



Nombres de Membres en Exercices.....	: 35
Nombres de Suffrages Exprimés.....	: 26
Nombres de Membres Présents.....	: 21
Nombres de Procurations.....	: 5
Vote Pour.....	: 26
Vote Contre.....	: 0

Date de Convocation le : 07 DEC. 2022

Présenté par le Maire,
A Faa'a, le 13 DEC. 2022

Délibéré par l'Assemblée Délibérante réunie en session du
A Faa'a, le 13 DEC. 2022

Les membres du Conseil Municipal,

1er Adjoint au Maire

Robert MAKER

2ème Adjoint au Maire

Tetuahau TEMARU

3ème Adjoint au Maire

Victoire LAURENT

4ème Adjoint au Maire

Emma VANAA

5ème Adjoint au Maire

André CERAN-JERUSALEM

6ème Adjoint au Maire

Roberto TERIITEHAU

7ème Adjoint au Maire

Pauline NIVA

8ème Adjoint au Maire

Clarisse TEAUNA-POIA

9ème Adjoint au Maire

Rosina CHIN FOO

10ème Adjoint au Maire

Gérard MAI

Conseiller municipal

Linda TAHARAGI

Conseiller municipal

Léon APUARII

Conseiller municipal

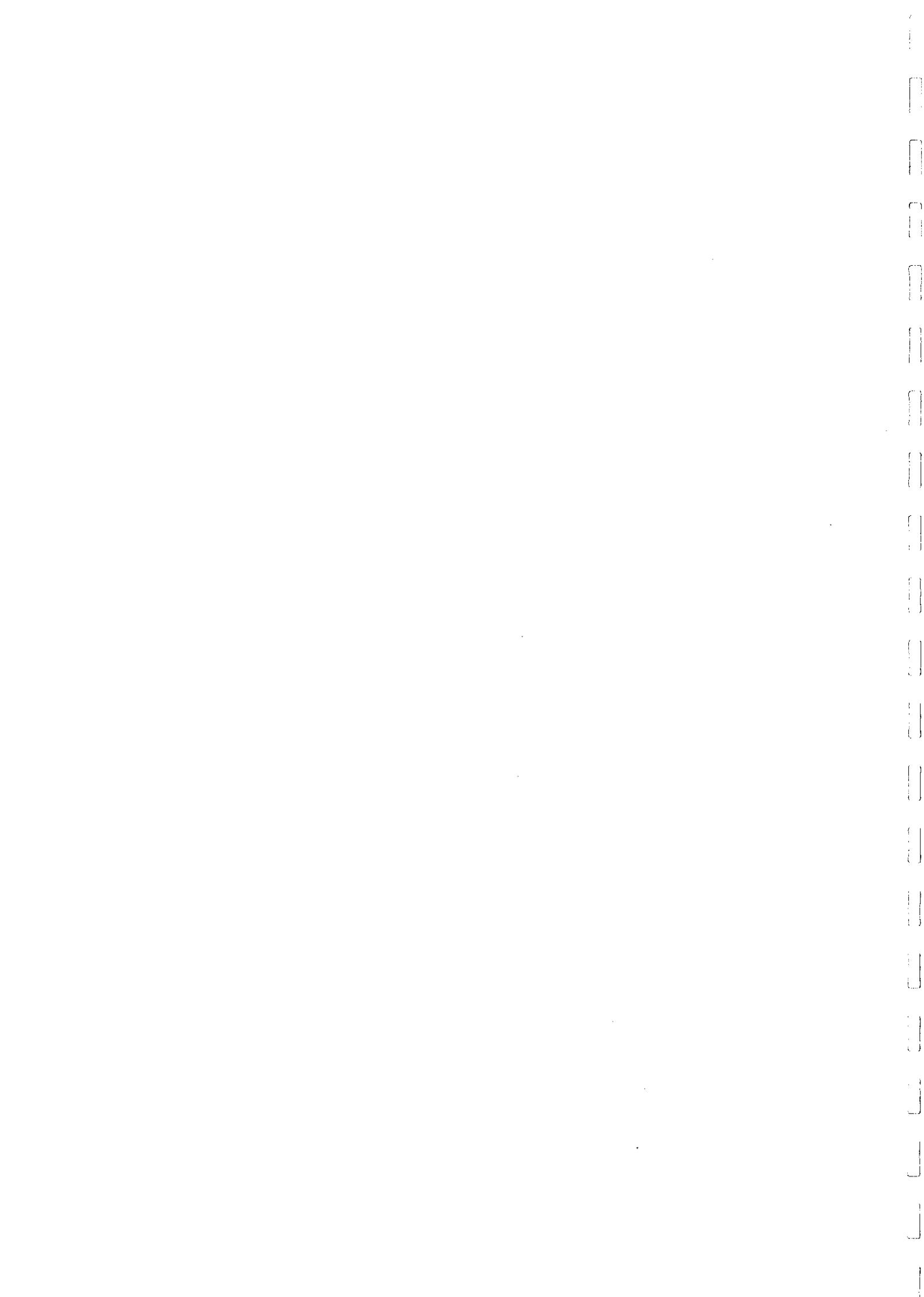
Germain TEURU

Conseiller municipal

LO Tai Chan

Conseiller municipal

Juliana MATI



Conseiller municipal

Joseph AUBRY

Conseiller municipal

Béline MAI

Conseiller municipal

Roti RICHMOND

Conseiller municipal

Ariena SALOMON

Conseiller municipal

Vetea SANFORD

Conseiller municipal

Olé TOKORAGI

Conseiller municipal

Tunui PURENI

Conseiller municipal

Tekakwitha GRAND-PITTMAN

Conseiller municipal

Michel PEDRON

Conseiller municipal

Porea ATEO

Conseiller municipal

Maruia RICHMOND

Conseiller municipal

Kalina PATU

Conseiller municipal

Tehaatokoau KAIMUKO

Conseiller municipal

Théodora VAHINE

Conseiller municipal

Isabelle SACHET

Conseiller municipal

Luc FAATAU

Conseiller municipal

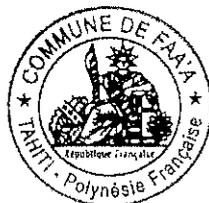
Jean-Christophe BUISSOU

Conseiller municipal

Moihara TUPANA

Conseiller municipal

Teura TARAHU-ATUAHIVA



Le Maire

Oscar, Manutahi TEMARU

